

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

Portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la COMMUNE de ROUMARE

Le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) a prescrit par arrêté n°U-2020-01 en date du 13 janvier 2020 l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

de la commune de Roumare,

du samedi 8 février 2020, 9h00, au lundi 9 mars, 19h00.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné M. Jean-Jacques DELAPLACE, contrôleur divisionnaire des TP en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du P.L.U. ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- ✓ **à la mairie de Roumare** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
le lundi de 08h30 à 10h00, le mardi de 16h00 à 19h00, le mercredi de 8h30 à 10h et le vendredi de 16h à 19h.
- ✓ **à la C.C.I.C.V., Pôle de Montville**, Maison de l'intercommunalité, 9 place de la République BP 25 76710 Montville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- ✓ **Le dossier d'enquête publique est aussi disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (www.intercauxvexin.fr, rubrique "Enquêtes publiques")**.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie de Roumare pour consulter le dossier sous sa forme numérique.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie de Roumare aux jours et heures suivants :

- **le samedi 8 février de 9h00 à 12h00**
- **le vendredi 21 février de 16h00 à 19h00**
- **le mercredi 4 mars de 16h00 à 19h00**
- **le lundi 9 mars de 16h00 à 19h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres. Elles peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Mairie, Le Centre, 76 480 Roumare ou par voie dématérialisée via un registre en ligne sur le site de la Communauté de Communes : (rubrique enquêtes publiques).

Dès publication du présent avis, toute personne pourra sur demande écrite et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de :

- **C.C.I.C.V. : Pôle de Martainville**, 190 Route du Château, 76116 Martainville-Epreville. Tél : 02.35.23.13.37.

30 jours après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la C.C.I.C.V., pôle de Montville et pôle de Martainville, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse www.intercauxvexin.fr pendant une année. Après la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.